

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	36 dont 6 pouvoirs

Date de convocation : **21 février 2018**Date d'affichage : **21 février 2018****SEANCE DU 28 FEVRIER 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit du mois de février, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la Maison du peuple de Saint-Sylvestre-Pragoulin.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Daniel GORCE (suppléant de Éric GOLD), Gilles GOUYARD (suppléant de Gisèle BOISSIER), Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Philippe LE PONT, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Robert MOLLARD (suppléant de François-Xavier PERRAUD), Jean-Claude PAPUT, Jacques PEROL (suppléant de Jean-Claude MOLINIER), Laurent PLANCHE (suppléant de Gilles BOURDIER), Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Luc CHAPUT a donné pouvoir à André DEMAY
Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER
Fabienne GASTON a donné pouvoir à Marc CARRIAS
Jean-Marie GRENET a donné pouvoir à Claude RAYNAUD
Roland LAPLACE a donné pouvoir à Colette JOURDAN
David MOURNET a donné pouvoir à Robert IMBAUD

Absents représentés :

Gisèle BOISSIER
Gilles BOURDIER
Éric GOLD
Jean-Claude MOLINIER
François-Xavier PERRAUD

Absents :

Roland GENESTIER
Pierre LYAN

Secrétaire de séance : M^{me} Colette JOURDAN

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2018-33 : EQUIPEMENT FAB LAB

Rapporteur : Robert IMBAUD

Monsieur le Vice-Président rappelle que lors du conseil communautaire du 12/02/2017, il a été décidé de procéder à la création d'un Fab Lab et d'approuver son plan prévisionnel de financement. Ce Fab Lab sera équipée de deux machines à découpe laser (caractéristiques

différentes pour chaque lot). Elles serviront à découper et/ou graver rapidement différents matériaux (bois, papier, carton, plexiglas...) grâce à un laser puissant.

L'achat de deux machines découpe laser représente une dépense prévisionnelle d'un montant supérieur à 90 000 € HT. La publicité est réglementée. L'avis d'appel à la concurrence doit être publié soit dans le Bulletin Officiel des Annonces et Marchés Publics (BOAMP)° soit dans un journal habilité à recevoir des annonces légales (JAL).

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié au BOAMP le 24/01. La date limite de remise des offres a été fixée au 14/02.

Le Dossier de consultation des entreprises a été téléchargé 15 fois. Une offre a été reçue pour le lot 1 et deux offres ont été reçues pour le lot 2.

La commission "Proximité, pôles de services et environnement" réunie le 19/02/2018, après analyse des offres propose de retenir l'entreprise TROTEC LASER France pour les deux lots :

Lot n°1 : Machine TROTEC 400 : 68 709.18 € HT

Lot n°2 : Machine TROTEC 500 : 54 885.40 € HT

→ **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- de retenir pour les lots 1 et 2 du marché l'entreprise TROTEC,
- d'autoriser le président à signer et notifier les marchés en conséquence.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

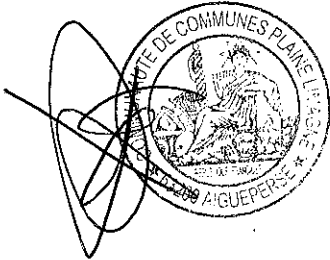
Au Registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 07/03/2018

Le Président,



Le Président

Claude RAYNAUD

